

GUIDE PRATIQUE DE LA PROTECTION DES DONNÉES DANS L'UNION EUROPÉENNE

**Quels sont vos droits et
comment les exercer ?**



Access Now a pour mission de défendre et renforcer les droits et libertés numériques des internautes en situation de risque à travers le monde. En associant un support technique direct, un engagement politique global, une mobilisation à travers le monde, la distribution de subventions et l'organisation d'évènements tel que RightsCon, nous défendons les droits humains à l'ère du numérique.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur: <https://www.accessnow.org>
Contactez: **Estelle Masse** | Analyste politique | estelle@accessnow.org

Ce document est publié par Access Now.



Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution 4.0 International.

QUELLES INFORMATIONS ALLEZ-VOUS RECEVOIR DANS CE GUIDE ?

● **Introduction** Le RGPD, la nouvelle loi sur les données personnelles

● **Qu'est-ce que le Règlement général sur la protection des données personnelles ?**

Protéger **vos droits** au sein de l'Union Européenne



Quels sont mes droits ?

LES DROITS

- ▶ information
- ▶ accès
- ▶ rectification
- ▶ limitation du traitement
- ▶ effacement
- ▶ opposition
- ▶ obtenir une explication
- ▶ portabilité des données

Comment exercer mes droits ?



ORGANISMES DÉTENANT VOS DONNÉES



Que faire en cas de violation de mes droits ou d'utilisation illicite de mes données ?

- déposer une plainte —
- saisir le tribunal —
- mandater une ONG —

● **Conclusion**

Prenez le contrôle, exercez vos droits

INTRODUCTION

Access Now présente **Le guide pratique de la protection des données dans l'Union européenne: quels sont vos droits et comment les exercer ?** afin de vous aider à faire valoir votre droit à la protection des données. Ce guide fournit des informations sur les droits relatifs à la protection des données prévus dans la législation européenne ainsi que des informations sur la manière de les exercer.

Le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) fournit un cadre légal propice à la protection des utilisateurs qui peut vous aider à reprendre le contrôle de vos données personnelles. Ce Règlement remplace la Directive européenne de 1995 relative à la protection des données personnelles. Access Now est convaincu de la pertinence du RGPD. Nous avons travaillé auprès des législateurs européens pour le renforcement des droits des utilisateurs tout au long du processus d'adoption de ce Règlement. Le RGPD est entré en vigueur le 25 mai 2018 après près de cinq ans de débats. Grâce à ce guide pratique, nous avons l'intention d'apporter notre contribution aux objectifs à long terme du RGPD en vous fournissant les informations et les outils nécessaires pour exercer vos droits.

Nous vous invitons à lire attentivement le présent guide afin de pouvoir exercer vos droits et contribuer à une protection effective de vos données personnelles.

Bruxelles, juin 2018 

QU'EST-CE QUE LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?

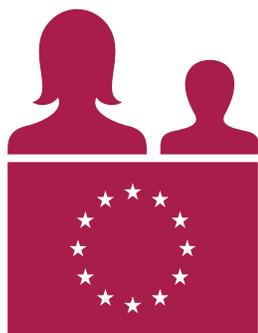


Les **données personnelles** sont toutes les informations se rapportant à votre personne, que ce soit à propos de votre vie privée, professionnelle ou publique. A l'ère du numérique, de grandes quantités de données personnelles sont échangées et transférées à travers le monde entier en quelques fractions de seconde et il est de plus en plus difficile de garder le contrôle sur ses données à caractère personnel. Le droit à la protection des données personnelles et les réglementations comme le RGPD interviennent dans ce cadre-là.



La **protection des données personnelles** fait référence à la mise en place de pratiques, de garanties et de règles juridiquement contraignantes en vue de protéger vos données personnelles et de garantir que vous en conserviez le contrôle. Le but étant de pouvoir décider vous-mêmes si vous acceptez de partager certaines informations, qui peut y avoir accès, pour quelle durée et avec quelle finalité. Vous devriez également avoir la possibilité d'apporter des modifications à certaines de ces informations, etc. Au sein de l'Union européenne, toutes ces questions sont prévues dans le Règlement général sur la protection des données personnelles. Le RGPD est un texte législatif centré sur l'utilisateur qui a pour objectif de vous permettre de reprendre le contrôle sur vos données personnelles. Ce règlement prévoit un **un large éventail de droits pour les utilisateurs** repris dans ce guide.

QU'EST-CE QUE LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ?



En vertu du RGPD, les acteurs privés comme Facebook, Microsoft, Dropbox, Amazon ou Spotify, tout comme les acteurs publics ont l'obligation de garantir la protection de vos données personnelles. **Pour bénéficier de la protection du RGPD, vous devez soit être un citoyen européen soit être dans un pays de l'Union européenne, quel que soit votre nationalité.**

Le RGPD prévoit **un mécanisme concret pour l'exécution du Règlement** en habilitant **les autorités chargées de la protection des données personnelles** à enquêter sur la manière dont les données sont utilisées et à sanctionner les entreprises et acteurs publics d'amendes pouvant atteindre jusqu'à 4 % de leur chiffre d'affaire annuel global en cas de non-respect de leurs obligations légales et si de graves violations de vos droits commises de manière répétée. Ces amendes sont importantes et proportionnelles à la gravité de la violation du droit fondamental des individus. Un certain nombre d'entreprises ont bafoué, durant bien trop longtemps, les règles européennes en matière de protection des données en vigueur depuis 1995. Ce nouveau cadre législatif donne aux autorités chargées de la protection des données personnelles de meilleurs outils pour punir les contrevenants.

Quels sont mes droits ?

LE DROIT À L'INFORMATION

Lorsqu'une entreprise, une autorité publique ou une association collecte des données vous concernant et les utilise, vous avez le droit de recevoir toutes les informations suivantes:

- le **nom de l'entité** qui fera usage de vos données,
- les **coordonnées** de la personne ou du département responsable de la protection des données dans cette entité,
- la **raison** pour laquelle vos données seront utilisées (aussi appelée la finalité),
- **les catégories de données personnelles** vous concernant détenues par cette entité,
- la **durée de conservation** de vos données,
- si vos données sont **transférées à des tiers** et l'identité de ces tiers,
- si vos données sont **utilisées pour une prise de décision automatisée**, notamment grâce à des algorithmes,
- si vos données sont **transférées hors de l'Union européenne**,
- vos **autres droits en matière de protection des données**,
- votre **droit d'introduire une réclamation**, ainsi que
- **la base juridique qui justifie la collecte et l'utilisation de vos données personnelles**. L'utilisation des données personnelles n'est autorisée que dans la mesure où une des six conditions prévues par le RGPD est remplie, par exemple si vous donnez votre consentement explicite et éclairé ou dans le cadre de l'exécution d'un contrat.

Toutes ces informations doivent vous être communiquées d'une façon concise, transparente, compréhensible, en des termes clairs et simples. Cela signifie qu'une entité doit avoir des conditions d'utilisation et une politique de confidentialité très simples à comprendre, ce qui n'est généralement pas le cas historiquement.

Les articles de référence du RGPD: articles 12, 13 et 14

Quels sont mes droits ?

LE DROIT D'ACCÈS

Peu importe la façon dont vos données sont collectées, vous avez le droit de demander et d'obtenir des informations auprès d'une entreprise, d'une autorité publique ou d'une association pour savoir si elle détient des données personnelles vous concernant.

Dans le cas où une entité détient des informations vous concernant, vous avez le droit d'obtenir gratuitement une copie de vos données et de toute information pertinente quant à la raison de la collecte et de l'utilisation de ces données, quant à la durée de conservation de ces données, si elles ont été divulguées à un tiers, etc. Sauf avis contraire de votre part, si vous effectuez votre demande via e-mail, vous recevrez une copie de vos données dans un format électronique (par exemple, par e-mail ou par un document en ligne).

Vous pouvez exercer ce droit à plusieurs reprises à intervalles raisonnables mais si vos demandes se font répétitives, une entité peut exiger un paiement dès la deuxième demande.

Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas d'un droit absolu. Si votre demande porte atteinte aux droits et libertés d'autrui, vous pourriez ne recevoir qu'une copie partielle de vos informations, ou même ne rien recevoir du tout. L'entité devra, cependant, expliquer la raison pour laquelle elle n'a pas pu vous transmettre cette information.

Les articles de référence du RGPD: article 15

Quels sont mes droits ?

LE DROIT DE RECTIFICATION

Vous avez le droit de corriger et de modifier les informations vous concernant détenues par une entreprise, une autorité publique ou une association, si ces informations sont incorrectes, incomplètes ou imprécises (par exemple dans le cas d'une modification de vos coordonnées ou un déménagement).

L'entité a l'obligation de procéder à la modification de vos données dans le mois qui suit la notification. Pendant cette période, l'entité peut refuser de procéder à la modification mais elle a l'obligation de vous notifier son refus et de vous en expliquer la raison.

Les articles de référence du RGPD: article 16

Quels sont mes droits ?

LE DROIT À LA LIMITATION DU TRAITEMENT

Dans certaines circonstances, vous avez le droit de demander à une entreprise, une autorité publique ou une association de mettre fin ou de limiter l'utilisation des informations vous concernant afin que vous puissiez vérifier la manière dont vos données sont utilisées par cette entité.

Vous pouvez par exemple exercer ce droit lorsque :

- vous ne savez pas avec certitude si vos données personnelles seront effacées et à quel moment elles le seront;
- vous contestez l'exactitude des données;
- la raison pour laquelle vos données ont été collectées au départ n'existe plus mais vos données ne peuvent pas être effacées en raison d'obligations légales; et lorsque
- vous avez exercé votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données mais la décision est en attente.

Par ailleurs, lorsque vous avez indiqué votre consentement à l'utilisation de vos données personnelles, vous avez le droit de retirer ce consentement à tout moment, sous réserve d'en notifier l'entité.

Les articles de référence du RGPD: article 18

Quels sont mes droits ?

LE DROIT À L'EFFACEMENT

Vous avez le droit de demander que vos données personnelles soient effacées lorsque :

- une entreprise, une autorité publique ou une association détient des informations vous concernant qui ne sont plus nécessaires (par exemple, si vous avez décidé de ne plus avoir accès à un service ou à une plateforme), ou
- vos données ont fait l'objet d'une utilisation illicite.

De plus, les données personnelles fournies durant votre enfance peuvent être effacées à tout moment sur simple demande de votre part. Les États membres de l'UE considèrent comme enfants les personnes ayant jusqu'à 13 à 16 ans, selon les pays. En France, un utilisateur est considéré comme un enfant jusqu'à 16 ans, alors que pour la Belgique, la limite retenue est de 13 ans.

Ne perdez pas de vue que lorsque vous demandez que vos données soient effacées, les entreprises peuvent conserver des informations qu'elles ont créées au moyen de vos données personnelles. Par exemple, une entreprise comme Facebook, qui crée des profils et construit des hypothèses à votre sujet d'après ce que vous «likez» ou d'après vos habitudes de navigation sur internet, pourrait conserver ces informations. Nous vous invitons à demander explicitement que ces informations soient effacées lorsque vous quittez ces plateformes et si vous n'obtenez aucune réaction, nous vous conseillons d'introduire une réclamation auprès de votre autorités de protection des données.

*Les articles de référence du RGPD:
article 17*

Quels sont mes droits ?

LE DROIT D'OPPOSITION

Vous avez le droit de vous opposer à la collecte, à l'utilisation et à la conservation de vos données personnelles par une entreprise, une autorité publique ou une association lorsque :

- **vos données sont utilisées à des fins de démarchage.**
Après que vous en avez fait la demande, l'entité doit mettre fin au traitement de vos données personnelles et se conformer à votre demande gratuitement;
- **vos données sont utilisées en vue d'une prise de décision automatisée,** notamment par des algorithmes, sans aucune intervention ou révision humaine;
- **vos données sont utilisées à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques;** et lorsque
- **vos données sont utilisées dans l'intérêt légitime d'une entité ou lorsqu'elle poursuit une mission d'intérêt public.**

Dans ces deux derniers cas, votre droit d'opposition peut être limité si l'entité peut prouver que l'utilisation de vos données est nécessaire et que la raison pour cette utilisation prévaut sur vos intérêts, vos droits et vos libertés.

Votre droit d'opposition à l'utilisation de vos données pour une prise de décision automatisés est peut-être un des droits les plus importants à l'ère des mégadonnées. Grâce à des techniques comme le profilage, vos informations sont recueillies pour faire l'objet d'une évaluation et d'une analyse afin de prédire votre comportement et faire des hypothèses à votre sujet. Cette pratique crée des risques importants pour votre droit au respect de la vie privée et peut se révéler être très discriminatoire.

Même si votre droit d'opposition connaît des limitations dans le droit national, nous vous invitons à exercer ce droit et à introduire une réclamation auprès des autorités de protection des données si cela s'avère nécessaire.

*Les articles de référence du RGPD:
article 21*

LE DROIT D'OBTENIR UNE EXPLICATION

Lorsque vos données sont utilisées afin de prendre une décision vous concernant grâce à un procédé automatisé comme l'utilisation d'algorithmes, vous avez le droit de recevoir une explication quant à la décision prise à l'issue de ce type d'évaluation, quant au fonctionnement de ce système et de contester la décision. Même si le RGPD n'entre pas dans les détails quant aux informations que vous êtes en droit de recevoir, nous vous conseillons de demander à tout le moins:

- quelles sont les informations qui ont été introduites dans le système automatisé;
- quel est le motif justifiant l'utilisation de ce système automatisé, par exemple lors du calcul du taux d'un crédit ou d'une assurance ou lors d'une procédure de recrutement;
- quel est l'objectif justifiant l'utilisation de ce système automatisé, par exemple pour accélérer les processus, ou pour limiter les erreurs mathématiques;
- si vous avez la possibilité d'exiger une révision de la décision; ainsi que
- si une intervention et une révision humaine au niveau du processus et de la prise de décision est prévue. Si ce n'est pas le cas, vous avez le droit de vous opposer à l'utilisation à un tel système automatisé.

A l'ère du numérique, des mégadonnées et de l'intelligence artificielle, ce droit deviendra essentiel pour garder le contrôle de vos données personnelles et mieux comprendre les enjeux et impacts des systèmes automatisés.

Les articles de référence du RGPD: considérant 71 ainsi que les articles 13 à 15

Quels sont mes droits ?

LE DROIT À LA PORTABILITÉ DES DONNÉES

Vous avez le droit de transférer vos données d'un service à un autre et, par conséquent, de recevoir un fichier avec vos informations dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine. Cela signifie que si vous souhaitez changer de réseau social par exemple, vous pouvez rapidement et simplement transférer vos données de l'ancien réseau vers le nouveau. Lorsque c'est techniquement possible, vous pouvez demander que vos données personnelles soient transmises directement d'une autre entreprise à l'autre. Ce droit ne porte cependant uniquement que sur les informations que vous avez fournies aux entreprises. Toutes les données que des entreprises collectent ou créent à partir de vos données ne seront pas nécessairement fournies dans un fichier transférable.

Ce droit est une nouveauté prévue dans le RGPD et peut contribuer à encourager les innovations et la concurrence à l'ère du numérique car il permet aux utilisateurs de changer plus rapidement d'une plateforme à une autre. Cependant, pour que ce droit puisse tenir toutes ses promesses et pour que les utilisateurs et les innovateurs puissent réellement en bénéficier, il faudra élaborer et mettre en œuvre des normes d'interopérabilité entre les services. Cela signifie que ces plateformes devraient utiliser le même type de format pour introduire leurs données.

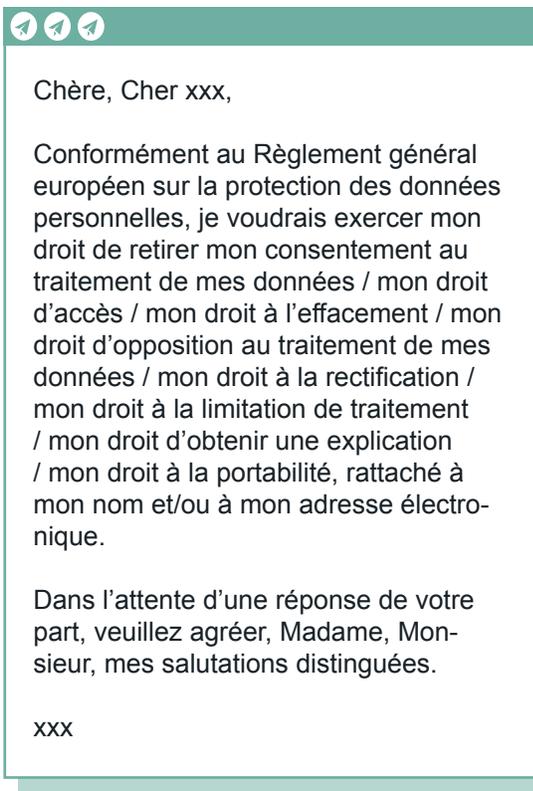
Les articles de référence du RGPD: article 20

COMMENT EXERCER MES DROITS ?

Vous pouvez exercer tous les droits présentés dans ce guide en envoyant un courrier électronique à toute entreprise, autorité publique ou association qui détient des données vous concernant.

La majorité des entités ont un point de contact dédié que vous pouvez utiliser pour exercer vos droits. Vous pouvez par exemple trouver une adresse électronique dans la plupart des conditions d'utilisation ou dans la politique de confidentialité. Ces conditions et politiques doivent être disponibles en ligne. Nous sommes bien conscients qu'elles sont généralement très longues (bien que le RGPD devrait améliorer cette situation). Cependant, nous vous invitons à les regarder et à y rechercher une adresse de contact. Si vous ne trouvez aucune information de contact, cela entre en contradiction avec votre droit à l'information et vous pouvez introduire une réclamation auprès d'une autorité de protection des données.

Le courrier électronique pour exercer vos droits peut être aussi simple que:



Vous noterez que dans ce guide nous avons choisi d'utiliser le mot "utilisation" au lieu de "traitement" pour expliquer vos droits de façon plus simple et accessible. "Traitement" est cependant le terme légal à utiliser lorsque vous exercez vos droits et lors de vos recours puisqu'il s'agit du langage du RGPD. "Traitement" se réfère à toute utilisation possible de vos données, que cela soit l'analyse, le stockage, l'accès et autre.

COMMENT EXERCER MES DROITS ?

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'adresses électroniques fournies par des entreprises et des organisations de tous secteurs que vous pouvez utiliser pour exercer vos droits. En effet, le RGPD s'applique à toute entité qui collecte des informations vous concernant et pas simplement au secteur des nouvelles technologies.



Pour la SNCF, contactez le délégué à la protection des données à dpo-sncf-mobilites@sncf.fr ou envoyez un courrier à
SNCF Gares & Connexions Direction du Digital
16 avenue d'Ivry
75013 Paris

Pour Netflix, contactez le délégué à la protection des données à privacy@netflix.com

Pour Air France, contactez le délégué à la protection des données à mail.data.protection@airfrance.fr ou envoyez un courrier à
Air France
Délégué à la Protection des Données - ST.AJ IL
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Pour Asos, contactez le délégué à la protection des données à dataprotection@asos.com

Pour l'Unité d'information des passagers en Belgique, créée pour collecter, traiter et conserver

pendant cinq ans les données des passagers qui entrent en Belgique par avion, bateau, train ou bus, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse: belpiu.dpo@ibz.fgov.be ou envoyez un courrier à
Délégué à la Protection des Données
Chaussée de Louvain 1
1000 Bruxelles

Pour Safran, contactez le délégué à la protection des données à safran.cpo@safrangroup.com

Pour Instagram, le délégué à la protection des données est liée à la maison mère, Facebook Irlande. Prenez contact via ce formulaire en ligne <https://help.instagram.com/contact/186020218683230> ou par courrier à
Facebook Ireland Ltd.
4 Grand Canal Square
Grand Canal Harbour
Dublin 2
Ireland



QUE FAIRE EN CAS DE VIOLATION DE MES DROITS OU D'UTILISATION ILLICITE DE MES DONNÉES ?

Vous pouvez exercer tous les droits présentés dans ce guide à tout moment. Si vous pensez qu'une atteinte a été portée à vos droits à la protection de vos données ou à tout autre droit relatif à votre vie privée, vous pouvez intenter une action en justice. Le RGPD vise à faciliter les recours]



Vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité chargée de la protection des données personnelles (APD) dans l'État membre dans lequel vous résidez. Les APD sont des autorités publiques indépendantes qui contrôlent, supervisent et veillent à l'application du RGPD. Les APD sont là pour vous aider. L'APD a l'obligation de vous tenir informé de l'état d'avancement de votre réclamation dans un délai de trois mois après son introduction. Dans le cas où vous n'êtes pas pleinement satisfait de la réponse de l'APD qui traite votre réclamation, vous pouvez intenter une action en justice contre cette autorité. Ci-dessous vous trouverez les coordonnées et points de contact de des autorités belge et française chargée de la protection des données.

● Belgique

Commission de la protection

Rue de la Presse 35
1000 Bruxelles

☎ Tel. +32 2 274 48 00

✉ commission@privacycommission.be

🌐 <https://www.privacycommission.be/>

● France

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés - CNIL

8 rue Vivienne, CS 30223
F-75002 Paris, Cedex 02

☎ Tel. +33 1 53 73 22 22

🌐 <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

🌐 <https://www.cnil.fr/>

Pour toute autre autorité dans l'Union européenne, veuillez consulter le guide en anglais

<https://www.accessnow.org/GDPR-user-guide-digital>

(pages 17 à 20).

QUE FAIRE EN CAS DE VIOLATION DE MES DROITS OU D'UTILISATION ILLICITE DE MES DONNÉES ?



Vous pouvez intenter une action en justice contre une entreprise, une autorité publique ou une association. Vous pouvez intenter cette action en justice, à la place ou en plus, de l'introduction d'une réclamation auprès de votre autorité de protection des données.



Vous avez le droit de vous adresser à une organisation non gouvernementale (ONG) pour qu'elle introduise une réclamation en votre nom si cette ONG est reconnue comme personne morale, qu'elle a pour objectif de défendre les citoyens ou l'intérêt public et, enfin, si elle est experte dans le domaine de la protection des données. Ce droit est important car il vous permet de recevoir de l'aide lorsque vous souhaitez demander réparation en cas de violation de vos droits, ce qui peut parfois être une procédure de réclamation longue et complexe.

CONCLUSION

A l'ère du numérique, il est essentiel de vous assurer que vos données sont bien protégées. Une mauvaise utilisation de vos données peut engendrer des décisions discriminatoires, une violation de votre droit à la vie privée, le vol de votre identité, des escroqueries, etc. C'est la raison pour laquelle vous devez garder le contrôle de vos informations. Vos droits garantis par le RGPD et repris dans ce guide vous aideront à reprendre le contrôle de vos données personnelles.

Depuis bien trop longtemps, les lois de protection des données personnelles en Europe ont été bafouées car les moyens pour les mettre en application ont été insuffisants. Aujourd'hui, alors que la législation européenne a été modifiée, nous avons la responsabilité de soutenir la mise en place effective du RGPD afin que la protection de nos données personnelles deviennent une réalité. Nous vous invitons à utiliser ce guide pour commencer à exercer vos droits.

Pour de plus amples informations

Si vous désirez en savoir plus sur la protection des données et le RGPD, voici certaines ressources utiles:

- L'outil de la Commission européenne sur le RGPD: le guide du citoyen
https://ec.europa.eu/info/law/law-topic/data-protection/reform/rights-citizens_fr
- CNIL: Plus de droits pour vos données
<https://www.cnil.fr/fr/plus-de-droits-pour-vos-donnees>
- Autorité belge de protection des données: les différents droits
<https://www.autoriteprotectiondonnees.be/les-differents-droits>
- Campagne européenne de sensibilisation: le RGPD expliqué
<https://gdprexplained.eu/fr/>



Access Now a pour mission de défendre et renforcer les droits et libertés numériques des internautes en situation de risque à travers le monde. En associant un support technique direct, un engagement politique global, une mobilisation à travers le monde, la distribution de subventions et l'organisation d'évènements tel que RightsCon, nous défendons les droits humains à l'ère du numérique.

<https://www.accessnow.org>

Pour en savoir plus, rendez-vous sur:

<https://www.accessnow.org>

Contactez:

Estelle Masse | Analyste politique
estelle@accessnow.org

